



RECONDUCTION n° 21/2 DU PROCES-VERBAL n° 11 - V - 145

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

| | |
|--------------------------------------|--|
| Concernant | Une cloison pleine en briques de terre cuite de référence « ISOPHON » d'épaisseur 98 mm. |
| Demandeur | BOUYER LEROUX 6, L'établère F - 49280 LA SEGUINIÈRE |
| Extensions de classement reconduites | Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence. Elles sont cumulables entre-elles après avis d'Efectis France. Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence, et portant les numéros suivants, sont reconduites : AUCUNE |
| Durée de validité | Le procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions) et les extensions de classement (ainsi que toutes leurs éventuelles révisions) mentionnées ci-dessus, ainsi que celles qui seraient délivrées après la date d'édition de ce document, sont valables jusqu'au : 08 mars 2026. Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par Efectis France. Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence. |

Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent document. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 12 mars 2021

X Olivia LUCIFORA

Chargé d'Affaires
Signé par : Olivia LUCIFORA

X Renaud SCHILLINGER

Superviseur
Signé par : Renaud SCHILLINGER

RÉSISTANCE au FEU des ÉLÉMENTS de CONSTRUCTION

Selon Arrêté du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur

PROCÈS-VERBAL de CLASSEMENT n° 11 – V – 145

Des extensions de classement peuvent se rapporter au présent procès-verbal. Elles ne sont cumulables entre-elles qu'après avis du Laboratoire.

Durée de validité :

Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au :
8 mars 2016

Rapport de référence :

EFFECTIS FRANCE 11 – V – 145

Concernant :

Une cloison pleine en briques de terre cuite de référence « ISOPHON » d'épaisseur 98 mm.

Demandeur :

**IMERYS TC
Route d'Auch
BP 313
FR – 31773 COLOMIERS CEDEX**

Ce procès-verbal comporte 7 pages. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

1. INTRODUCTION

Le procès-verbal de classement de résistance au feu est affecté au mur non-porteur réalisé en briques de terre cuite conformément aux modes opératoires donnés dans la norme NF EN 13501-2 « Classement au feu des produits de construction et éléments de bâtiment - Partie 2 : Classement à partir des données d'essais de résistance au feu à l'exclusion des produits utilisés dans les systèmes de ventilation ».

2. LABORATOIRE D'ESSAI

Nom : Efectis France
Adresse : Voie Romaine
F - 57280 MAIZIERES-lès-METZ

3. DEMANDEUR DE L'ESSAI DE REFERENCE

Nom : IMERYS
Adresse : Route d'Auch
BP 313
FR – 31773 COLOMIERS CEDEX

4. ESSAI DE RESISTANCE AU FEU DE REFERENCE

Numéro de l'essai : 11 – V – 145
Date de l'essai : 8 mars 2011

5. REFERENCE ET PROVENANCE DE L'ELEMENT TESTE

Référence : « ISOPHON »
Provenance : IMERYS TC
Site de MABLY
« Les Tuileries »
FR – 42300 MABLY CEDEX

6. PRINCIPE DE L'ENSEMBLE

6.1 TYPE DE FONCTION

La cloison réalisée en briques de terre cuite d'épaisseur 98 mm est définie comme un « élément non-porteur ». Sa fonction est de résister au feu en ce qui concerne les critères de performances de résistance au feu données au paragraphe 5 de la norme NF EN 13501-2.

6.2 GENERALITES

Voir planche n° 1.

L'objet de ce procès-verbal est une cloison en briques de terre cuite d'épaisseur 98 mm.

6.3 DESCRIPTION DE L'ELEMENT

6.3.1 Briques

Voir planche n° 1.

Les briques utilisées sont en terre cuite, à alvéoles horizontales et constituées de 2 parements désolidarisés reliés par des plots collés de mousse polyuréthane. Les alvéoles des parements ont pour dimensions 11,4 x 52,4 mm environ et 18,3 x 52,4 mm environ (2 rangées de 8 alvéoles). Les grandes alvéoles centrales ont pour dimensions 38,1 x 110,4 mm environ (1 rangée entre les 2 parements de 4 alvéoles). Les briques ont pour dimensions hors-tout 550 x 98 x 500 mm (l x e x h).

Chaque chant horizontal (haut et bas) des briques comporte 2 rainures longitudinales destinées à recevoir des clavettes.

Les plots d'air alvéolé sont remplis de laine de roche de référence 0,035 (ROCKWOOL) et de masse volumique 45 kg/m³.

6.3.2 Montage de la cloison

Avant la mise en œuvre des briques, une bande résiliente de 5 mm d'épaisseur est collée en périphérie de la cloison.

Les rangs sont montés au liant colle de référence « LIANT COLLE TERRE CUITE » (IMERYS TC). Les joints verticaux sont croisés.

6.3.3 Revêtement

La cloison est revêtue sur les deux faces par un enduit en plâtre « CARROGROS » (IMERYS) d'épaisseur 3 ± 1 mm.

La hauteur maximale de la cloison est de 4000 mm.

7. REPRESENTATIVITE DE L'ELEMENT

L'élément mis en œuvre dans les conditions décrites par le Laboratoire et conformément à la notice de mise en œuvre du fabricant, peut être considéré comme représentatif de la réalisation courante actuelle.

8. CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

8.1 REFERENCE DU CLASSEMENT

Le présent classement a été réalisé conformément au paragraphe 7.5.2. de la norme NF EN 13501-2.

8.2 CLASSEMENT

L'élément est classé selon les combinaisons suivantes de paramètres de performances et de classes.

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|--|----|---|---|---|---|---|---|
| R | E | I | W | | t | - | M | C | S | G | K |
| | E | I | | | 60 | | | | | | |
| | E | | | | 90 | | | | | | |

9. CONDITIONS DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

9.1 A LA FABRICATION ET A LA MISE EN OEUVRE

L'élément et son montage doivent être conformes à la description détaillée figurant dans le rapport de référence.

En cas de contestation sur l'élément faisant l'objet du présent procès-verbal, le rapport de référence pourra être demandé à son propriétaire, sans obligation de cession du document.

9.2 SENS DU FEU

INDIFFERENT.

9.3 DOMAINE D'APPLICATION DIRECTE DES RESULTATS

9.3.1 Généralités

Conformément au paragraphe 13. de la norme NF 1364-1, les classements énoncés au paragraphe 8.2 de ce présent procès-verbal sont applicables directement aux constructions similaires lorsque l'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées et que la construction continue à être conforme aux règles de conception correspondantes, du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité :

- a) diminution de la hauteur ;
- b) augmentation de l'épaisseur du mur ;
- c) augmentation de l'épaisseur des matériaux constitutifs ;
- d) diminution des dimensions linéaires de plaque(s) ou de panneau(x) mais pas de son épaisseur;
- ~~e) diminution de l'espacement des montants ;~~
- ~~f) diminution des entraxes de fixations ;~~
- ~~g) augmentation du nombre de joints horizontaux si le joint, situé à 500 mm au maximum du bord supérieur, a fait l'objet de l'essai ;~~
- ~~h) utilisation d'accessoires et d'aménagements lorsqu'ils sont essayés à 500 mm au maximum du bord supérieur ;~~
- i) joints horizontaux et verticaux s'ils ont été soumis à l'essai.

9.3.2 Extension en largeur

Conformément au paragraphe 13.2. de la norme NF EN 1364-1, les classements énoncés au paragraphe 8.2 de ce présent procès-verbal sont également valables pour toute cloison identique à celle testée et de largeur illimitée.

9.3.3 Extension en hauteur

Conformément au paragraphe 13.3. de la norme NF EN 1364-1, les classements énoncés au paragraphe 8.2 de ce présent procès-verbal sont également valables pour toute cloison identique à celle testée et de hauteur maximale ne dépassant pas 4000 mm.

10. DUREE DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

Ce procès-verbal de classement est valable **CINQ ANS** à dater de la réalisation de l'essai, soit jusqu'au :

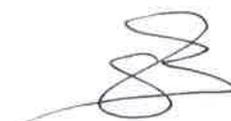
HUIT MARS DEUX MILLE SEIZE

Passé cette date, ce procès-verbal n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une reconduction délivrée par Le Laboratoire d'Effectis France.

Fait à Maizières-lès-Metz, le 19 avril 2011.



Jérôme VISSE
Responsable de pôle
« Portes et fermetures métalliques & Marine »



Sébastien BONINSEGNA
Chef du Service Consultance
Chef du Service Essais 2

